



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 48867

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de renforcer le pilotage du réseau culturel, d'adapter ses moyens et de développer les synergies en améliorant le pilotage stratégique et la gouvernance nationale. Les rapporteurs proposent ainsi d'optimiser les moyens financiers du réseau culturel et de renforcer les capacités de mobilisation des cofinancements de l'Union européenne. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

De par la réduction des crédits du programme « diplomatie culturelle et d'influence » (P185), le ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) s'attache à optimiser ses ressources et à promouvoir la recherche de cofinancements, notamment là où les effets de levier sont les plus significatifs (en particulier dans les pays émergents). Le MAEDI appuie et encourage les efforts de ses opérateurs dans leur recherche de financements extra-budgétaires. Pour l'Institut français (40 M€ de budget, 144 agents), le montant total des mécénats (dons et legs) a ainsi progressé de plus de 3,4 M€ entre 2013 et 2014. Cette hausse s'explique notamment par la commémoration du cinquantième des relations diplomatiques France-Chine. Une « task force », pilotée par la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats en liaison avec la direction de l'Union européenne et la représentation permanente auprès de l'Union européenne, et réunissant l'ensemble des services compétents, a été créée pour animer efficacement le réseau sur ces questions et permettre une meilleure captation des fonds européens. S'agissant de la capacité de mobiliser des cofinancements de l'Union européenne, le MAEDI a décidé de renforcer son action à plusieurs niveaux : - les postes seront invités à améliorer leur suivi du travail de programmation des fonds par les délégations de l'UE et à développer des projets répondant mieux aux exigences posées par les financements européens. La formation dans les postes sera soutenue à cette fin ; - un dispositif permettant à l'Institut français d'assurer une veille permanente et d'accroître son taux de réponse aux appels à propositions dans le domaine culturel sera prochainement mis en place.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48867

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 994

Réponse publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6195